

Vendredi le 20 décembre 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont tenue à l'endroit habituel des sessions du conseil, vendredi le 20 décembre 2019 à 13h00 afin de prendre en considération le sujet suivant à savoir :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Ouverture des soumissions pour l'entretien des chemins d'hiver.
3. MTQ : Programme d'aide à la voirie locale.
4. Période de questions.
5. Clôture de la séance.

L'assemblée est présidée par son honneur la Mairesse Madame Barbara Paillé, sont aussi présents, les membres du conseil suivants :

Marie-Claude Lafond	siège no 1	Absente
Doris Jetté	siège no 2	Absente
Julie Bibeau	siège no 3	Absente
Murielle L. Lessard	siège no 4	
Denis Bergeron	siège no 5	
Georges Lysight	siège no 6	

Tous membres du conseil formant quorum.

Est aussi présent monsieur Jean Charland, directeur général et Madame Isabelle Plante, directrice générale adjointe.

Le secrétaire-trésorier fait lecture de l'avis de convocation déposé à chaque membre du Conseil.

289-12-19 Adoption de L'ordre du jour.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont adopte l'ordre du jour de la séance sur le budget.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

290-12-19 Ouverture des soumissions pour l'entretien des chemins d'hiver.

Attendu que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont a fait une demande de soumissions pour l'entretien des chemins d'hiver pour la terminaison de l'hiver 2019/2020 ;

Attendu que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont a reçu qu'une seule soumission, soit de Transport Viateur St-Yves.

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance de l'ouverture de la soumission et celle-ci étant conforme, le conseil octroi le contrat à Transport Viateur St-Yves pour la somme de \$171 142.59 jusqu'au mois de mai 2020.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

291-12-19 MTQ : Programme d'aide à la voirie locale.

Résolution numéro : 291-12-19

Sous-Volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale.

Dossier :2019-51055-04-0595

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de Madame la conseillère Murielle L. Lessard, appuyée par Monsieur le conseiller Georges Lysight, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont approuve les dépenses d'un montant de 366 019 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des transports du Québec.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

292-12-19

Clôture de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard de clore la présente séance à (13h15).

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

MAIRESSE

**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**